



WWW.ANFH.FR

ALPES

DEMANDE DE CO-FINANCEMENT À HAUTEUR DE 75 % DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS D'ENTRÉE SANITAIRES OU SOCIAUX OU EXAMENS

**AIDE-SOIGNANT, INFIRMIER, ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF, MONITEUR ÉDUCATEUR, ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ,
CAFERUIS, CAP ...**

INTITULÉ DE LA PRÉPARATION AU CONCOURS OU EXAMEN :

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LE PROGRAMME ET LE DEVIS SOUS PEINE DE NON EXAMEN

ÉTABLISSEMENT :

RENSEIGNEMENTS :

NOM DE L'AGENT CONCERNÉ	PRÉNOM	FONCTION / GRADE / SERVICE

RUBRIQUE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT :

- Organisme présenté par l'établissement :
- Montant total des frais pédagogiques par agent : €
- Quelles possibilités d'évolution seront offertes à(aux) agent(s) (études promotionnelles...) ?
obligatoire sous peine de non examen de la demande

Si l'agent pour lequel un accord de cofinancement a été donné annule sa formation de préparation concours ou examen, le cofinancement pourra bénéficier à un agent suivant la même préparation concours ou examen.

Bulletin à retourner à l'ANFH **avant le 19 octobre**
(pour les actions débutant au premier semestre 2019)
et/ou **le 10 mai 2019** (pour les actions débutant
au second semestre 2019)

Signature du directeur et cachet de l'établissement :